

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 15 juin 2023

### Convocation

Date : 09 juin 2023

Affichée et publiée le :  
09 juin 2023

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

33-CC150623

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 14
- Votants : 43
- Absents : 01

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 41
- Contre : -
- Abstention : 02

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne  
le

**19 JUIN 2023**

Délibération mise en ligne  
sur le site internet de la  
CCSSO le

**19 JUIN 2023**

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 20 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant située au 1 rue de l'Aunette, 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 09 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Florence MIFSUD

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LOZANO Michelle
Madame BALOSSIÉ Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BELGUERRAS Martine	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BLOT Laurent	Madame MIFSUD Florence
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur BOULANGER Damien	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GAUVILLE HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	
Madame JAUNET Christel	
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	

### Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine  
Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Madame BALOSSIÉ Françoise  
Monsieur FROMENT Daniel à Monsieur PATRIA Alexis  
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame GORSE CAILLOU Isabelle  
Monsieur LAPIE Dominique à Monsieur MÉLIQUE Jacky  
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe  
Madame LOISELEUR Pascale à Madame MIFSUD Florence  
Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre  
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame SIBILLE Elisabeth  
Madame TONDELLIER Viviane Monsieur ACCIAI Maxime

Paraphes

	
---	---

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**  
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc par Madame BELGUERRAS Martine

**Étaient absents**  
Madame PIERA Pascale

*(Procès-verbal annexé)*

**Le Président de séance vérifie les conditions de quorum :** 29 présents et 14 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question :

## DÉLIBÉRATION

**Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire :**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Considérant** la nécessité d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Communautaire ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président relatif au procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 avril 2023**, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 02 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **ADOPTENT** le procès-verbal de la séance en date 20 avril 2023 sans modification, joint à la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le :* 19 JUIN 2023

*De la publication sur le site internet de la CCSSO :*

19 JUIN 2023

*Fait à Senlis, le* 19 JUIN 2023

**Guillaume MARÉCHAL**

*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*



**Florence MIFSUD**



*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*